

# PERMIS BATEAU DE PLAISANCE + EXTENSION GRANDE PLAISANCE EAUX INTERIEURES (Permis "rivière , fluvial" + permis péniche)

## OBJECTIFS

Il permet de naviguer en eaux intérieures c'est-à-dire sur les lacs, rivières et canaux.  
Ce permis concerne les bateaux de plaisance à moteur d'une longueur de moins de 20 mètres et plus de 20 mètres  
Le permis comporte un examen théorique et une formation pratique préparée dans un établissement de formation agréé de votre choix.



### Durée

**9H00** Partie théorique minimum  
**3H30** Partie pratique minimum



### Pré requis

Toute personne âgée d'au moins 18 ans.



### Public concerné

Tout public

## DEROULEMENT

### PARTIE THEORIQUE

L'épreuve théorique au épreuve du code pour le permis option eaux intérieures consiste en une interrogation sur différents thèmes et règles de navigation en mer. Elle se déroule sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM). Les connaissances sont vérifiées lors d'un QCM électronique de 30 questions, où 5 erreurs sont admises.  
Le candidat conserve le bénéfice de la réussite à l'option théorique pendant 18 mois.  
L'examen se déroulera à la (D.D.T.M.) Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la région la plus proche.  
Cet examen comporte 30 questions et un maximum de 5 fautes sont admises.

### PARTIE PRATIQUE

La partie pratique du permis plaisance option eaux intérieures doit obligatoirement être préparée dans un établissement de formation agréé.  
La partie pratique consiste en une formation pratique  
La formation extension grande plaisance eaux intérieures dure au minimum 9 heures.  
Pendant la durée de la formation en bateau, le candidat doit porter un gilet de sauvetage ou une brassière.  
La formation peut se dérouler sur des bateaux de propriété privée.  
Les objectifs de la formation sont notamment les suivants :  
Assurer la sécurité individuelle et collective et connaître les principaux risques de la navigation fluviale  
Maîtriser la mise en route du moteur, l'entretien courant du bateau et diagnostiquer les pannes courantes  
Maîtriser le déplacement du bateau et sa route, réaliser en autonomie un parcours choisi par le formateur et faire un demi-tour  
Quitter un quai et accoster en fonction des éléments naturels, franchir une écluse.  
Une fois l'ensemble des compétences validé, l'établissement de formation délivre au candidat une attestation de réussite à la formation.

## METHODOLOGIE UTILISEE

La formation théorique est dispensée par l'établissement et les cours pratiques comportent une partie de théorie pure et une formation pratique. Durant votre formation, le livret du candidat Permis Plaisance vous permettra de jauger votre progression.

## MODALITES

### Pour l'inscription fournir :

La demande d'inscription à l'examen complétée et signée (à imprimer ci-dessous)  
Le certificat d'aptitude physique de moins de 6 mois (à imprimer recto/verso ci-dessous)  
2 photographies d'identité récentes en couleur  
1 photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport, PAS de permis de conduire)  
Des timbres fiscaux pour un montant de 38 € (droit d'inscription à l'examen)  
Des timbres fiscaux pour un montant de 70 € (pour la délivrance du permis)

## RESULTATS

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre une attestation de réussite. Cette attestation constitue un titre provisoire de conduite des bateaux de plaisance à moteur option eaux intérieures + extension grande plaisance eaux intérieures valable 1 mois, dans l'attente de la délivrance du permis plaisance définitif.

Le permis est ensuite délivré sur présentation des pièces justificatives par le préfet du département dans lequel le service instructeur de la demande de permis a son siège.

## ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Des professionnels de l'enseignement de la navigation diplômés et qualifiés.



Ne sont pas inclus les frais suivants :  
Timbre fiscal pour l'inscription à l'examen d'un montant de 38 €  
Timbre fiscal pour la délivrance du permis d'un montant de 70 €

[www.furmazione.com](http://www.furmazione.com)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
la mer et  
des transports

## Demande d'inscription à une option de base du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur



N° 14681\*02

**Eaux maritimes :** option « côtière »   
**Eaux intérieures :** option « eaux intérieures »

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

### Identification du demandeur

Madame  Monsieur

Nom de famille (suivi du nom d'usage s'il y a lieu) Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état-civil)

Né(e) le A

Nationalité

Adresse complète :

Numéro Extension Nom de la voie

Code postal Localité Pays

Téléphone Courriel

Numéro du candidat(e) (renseignement à fournir par l'établissement de formation)

### Composition du dossier d'inscription

- La présente demande complétée
  - Un timbre fiscal électronique de 38 € correspondant au droit d'inscription
  - Un timbre fiscal électronique de 70 € correspondant au droit de délivrance **(1)**
  - Une photocopie d'une pièce d'identité
  - Un certificat médical de moins 6 mois selon le modèle défini (arrêté du 18/9/2007, annexe VI)
  - Une photographie d'identité récente et en couleur **(2)**
  - Le cas échéant, l'original du ou des permis mer et/ou fluviaux déjà obtenus
- (1)** Pour les candidats déjà titulaires d'un permis maritime ou fluvial, seul le droit d'inscription est exigé  
**(2)** Les titulaires d'un permis délivré depuis moins de 10 ans en sont dispensés

Je soussigné(e), candidat(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à :

Le,

Signature